



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 DECEMBRE 2022  
2022/134

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, M. Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, Mme Irène AMATO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Irène AMATO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX

Secrétaire de séance : Mme C. BERTHO

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 13 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 22 novembre 2022 ;

CONSIDERANT les derniers mouvements de personnel ;

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ D'APPROUVER les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade	Nombre de grades	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>						
Education Enfance Jeunesse	Suppression	Adjoint technique	1	26h00	Permanent	Réorganisation des plannings
	Création	Adjoint technique	1	24h00	Permanent	Réorganisation des plannings
	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Permanent	Recrutement responsable cuisine centrale suite à départ agent
	Création	Technicien	1	Temps complet	Permanent	Recrutement responsable cuisine centrale suite à départ agent
	Suppression	Adjoint d'animation	1	6h00	Non permanent	Réorganisation des plannings
Solidarité Petite enfance	Création	Educateur de jeunes enfants	1	28h00	Permanent	Recrutement nouvelle animatrice RPE
	Suppression	Adjoint d'animation	1	18h00	Non permanent	Fin de contrat

Technique	Suppression	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	21h45	Permanent	Départ en retraite
Aménagement du territoire et urbanisme	Suppression	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	Permanent	Départ en disponibilité

- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 16 décembre 2022  
Et de la publication, le 14 décembre 2022**

**Pour extrait certifié conforme  
La Maire,  
Christelle CHASSÉ**



